

**COMITE DE DIRECTION**  
**Réunion du 6 septembre 2016**  
**Au siège du District de l'Isère**

**Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction**

**PRESIDENT**

Mr. MUFFAT-JOLY

**PRESENT(E) S**

Mme DIMITRIO

MM. AGACI - BALDINO – BOUAT – BOULORD – BOURGEOIS – CHASSIGNEU - CICERON – DA CUNHA VELOSO - GIROUD GARAMPON – ISSARTEL – KODJADJANIAN– MALLET - MAZZOLENI – MONIER - MONTMAYEUR - RAYMOND – SCELLIER - TRUWANT - VEYRIER

**EN MISSION :**

M. LOUIS

**EXCUSES**

MM DENECHERE – SOZET– VACHETTA

**ASSISTENT**

Mme BELOT –MM BROTONS - SERVE

**Séance ouverte à 18h30**

---

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 11 JUILLET 2016**

Approuvé à l'unanimité

---

Le Président souhaite la bienvenue à tous et en particulier à Marie DIMITRIO et à Guy Chassigneu qui assistent à leur 1<sup>er</sup> Comité de Direction.

Michel Muffat-Joly passe à la lecture des courriers.

**COURRIERS DIVERS :**

- Carte de remerciements de la famille Cherpa.
- Carte postale d'Espagne de M. Truwant, remerciements.
- Invitation de Grenoble Alpes Métropole à la remise officielle des abonnements pour assister aux matchs du FCG Rugby et du GF38, le 7 septembre 19h au stade des Alpes. Michel Muffat-Joly et J. Louis seront présents.
- Invitation de Mr Savin, Maire de Domène à l'inauguration des nouvelles installations du complexe sportif Salvatore Allende le 9 septembre. Remerciements.
- Invitation Mr Piolle, Maire de Grenoble à l'inauguration du stade Vercors après réhabilitation. Mrs Baldino et Chassigneu représenteront le District.
- Invitation de Mr Villard, Maire de Pierre Chatel à l'inauguration de la halle et du quartier du stade, le 24 septembre à 11h, Mrs Muffat-Joly, Mallet et Montmayeur représenteront le District.
- Candidature du Docteur JJ. Allagnat pour la commission médicale, Candidature validée par le Comité.
- Appel du club de Villeneuve en Ligue suite à décision du Bureau PV 306. Mr Louis représente ce soir le District en Appel de Ligue.

## INFORMATIONS DU PRESIDENT :

- M. Montmayeur avait demandé lors d'un précédent Comité s'il lui était possible d'assister à une audience disciplinaire en tant que président du pôle juridique. Une réponse a été apportée par la commission juridique de la FFF : « *Les audiences disciplinaires étant publiques, toute personne peut y assister, sauf décision contraire du Président de la Commission, notamment pour des raisons d'ordre public ou pour le respect de la vie privée. En revanche il est évident que ces personnes ne peuvent pas prendre la parole et doivent quitter la salle en même temps que les personnes auditionnées.* ». Une réunion des Présidents de commission sera programmée afin de définir ou pas cette possibilité.
- Le Président propose une réunion avec tous les membres de commissions afin de leur permettre de faire connaissance. Cette réunion de convivialité est fixée au mardi 18 octobre.
- Dates des réunions de secteur du foot animation :

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
Pontcharra	Jeudi 15 Septembre 2016	Mairie de Frogès – Salle Gambetta	19h00
Voiron	Mardi 13 Septembre	Stade Plan Menu –Voiron	19h00
Bièvre- Valloire :			
Sous secteur Reventin	Lundi 19 Septembre	Cour et Buis – Salle du Stade	19h00
Sous secteur La Côte St André	Lundi 19 Septembre	Chatonnay – Lieu à confirmer	19h00
La Mure	Jeudi 15 Septembre	St Paul de Varces	19h30
Grenoble/Fontaine	Mardi 20 Septembre	Sassenage	19h00
St Marcellin	Vendredi 16 Septembre	Vinay – Salle du Stade	19h30
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 19 Septembre	Vallée Bleue – Salle du Stade	19h00
Basse-Isère (Sect.B)	Mardi 20 Septembre	St André le Gaz – Salle du Stade	19h00
Basse-Isère (Sect. C)	Mercredi 21 Septembre	Isle d'Abeau – Local Associatif (en face de l'Hôtel de Ville)	19h00

- Régionalisation :  
Le Président rappelle la régionalisation des Conseillers techniques fédéraux qui deviendra effective à partir de janvier 2017. Et rappelle également la promotion de T. Bartolini.
- Changement de nom des challenges :  
Suite à la demande de certains clubs, Michel Muffat-Joly informe de la suppression de la dénomination des challenges « Nord Isère » et Sud Isère », les Challenges seront nommés Challenge Lucien Gros Balthazard pour le Nord de l'Isère et Augustin Dominguez pour le Sud de L'Isère. Décision validée par le Comité.
- Remerciements :  
Le Président souhaite remercier les membres de l'ancien mandat non réélus : René Di Benedetto et Fouad Lazami pour tous les services rendus lors de leur mandature (omission sur dernier PV).
- Service civique :  
Le District a l'accord pour renouveler un emploi civique pour 8 mois, ses missions seront : le Programme Educatif Fédéral - le Football féminin et le Football à l'école. Temps de travail : 24 heures par semaine. Nous avons à ce jour reçu 12 candidatures. Le Président remercie Fanny Bizard et Adrien Reymond, nos deux services civiques de la saison passée pour le

travail effectué. Fanny qui était en charge du foot handicap et Adrien du Programme éducatif fédéral.

---

## A L'ORDRE DU JOUR :

### 1 - PRESENTATION DE L'AGENDA DU DISTRICT ET DES REGLEMENTS GENERAUX:

#### **AGENDA DISTRICT**

La responsable administrative informe les nouveaux membres du Comité de Direction de l'existence d'un agenda «évènementiel» interactif qui a été mis en place en septembre 2014. Calendrier interne au DIF qui regroupe l'ensemble des réunions, des formations et des actions diverses du District pour un meilleur suivi entre le secrétariat et le Comité de Direction. Seuls les membres du Comité de Direction y ont accès, et uniquement en consultation. La procédure d'utilisation est expliquée.

#### **REGLEMENTS GENERAUX**

Tout d'abord, pour l'historique nous rappelons que ces Règlements Généraux sont issus d'un projet qui a duré pendant plus de trois ans et qui avait pour objectif de simplifier nos textes en partant du principe que la gestion initiale provient de la FFF et que nous adoptons en supplément des spécificités Ligue et District pour nous adapter à nos compétitions. Il est important de se souvenir que c'est Fabrice Marchiol qui était à l'origine de ce projet.

L'objectif était dans ces Règlements de rassembler ces spécificités District et de laisser les Règlements communs à la FFF et Ligue sous forme de liens interactifs, de sorte à réduire considérablement le volume de ces textes.

Les Règlements ont donc été adoptés lors de l'AG du 23 avril 2016, et le travail de mise en forme et de liens interactifs étant terminé, les RG 2016-2017 sont désormais en ligne version interactive.

Pour information certains postes informatiques ne parviennent pas à ouvrir ces liens, La cause étant souvent liée au paramétrage du navigateur internet.

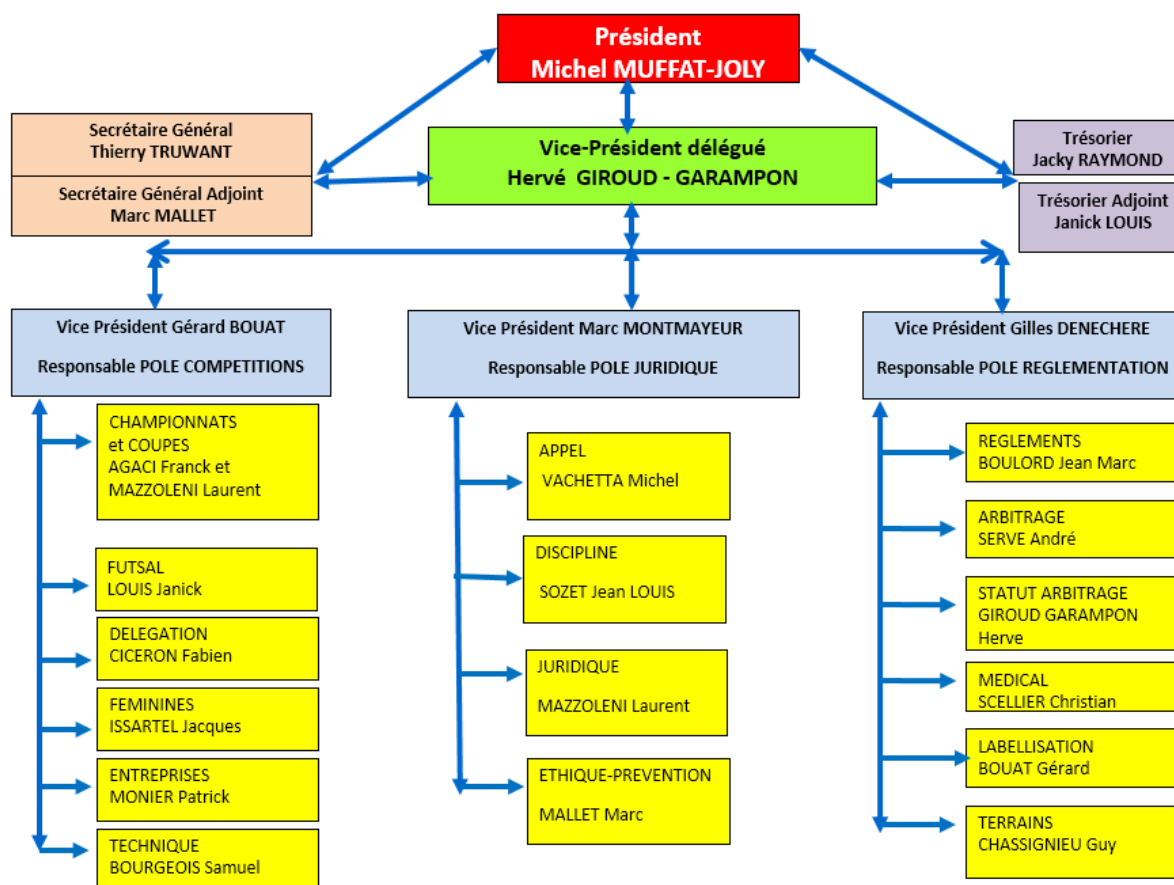
Plusieurs solutions peuvent alors être proposées :

- soit changer de navigateur ou ses paramètres d'ouverture de fichier PDF sur internet.
- soit enregistrer le document sur son bureau et le consulter par cet emplacement.

---

### 2 - POINT DE DEBUT DE SAISON – FONCTIONNEMENT DES POLES

**Rappel de l'organigramme :**



G. Bouat, Président du pôle Compétitions prend la parole et s'exprime sur les difficultés en début de saison pour démarrer les championnats notamment dans la constitution du championnat de 4eme division par rapport aux distances kilométriques. Une inquiétude quant au nombre de licenciés, nous sommes à – 3000 par rapport à la saison précédente à date équivalente ce qui en cascade ne permet pas aux clubs de confirmer les engagements des équipes tant que les licences ne sont pas établies. Ce qui pose des problèmes à la commission qui est dès lors soumise à établir les calendriers au dernier moment.

Concernant la coordination des commissions une première réunion a eu lieu fin juillet avec un président de commission manquant.

Pour le Pôle juridique et Règlementation, des réunions sont à venir.

### 3 - STATUTS DU DISTRICT

#### **Selon les dispositions annexes aux Statuts de la F.F.F. :**

Les statuts des Districts doivent obligatoirement comporter les dispositions prévues aux articles des statuts FFF.

Il est rappelé aux articles 40 et 42 des Statuts de la F.F.F. que les statuts des Districts doivent être conformes aux statuts-types proposés par la FFF.

Ces statuts-types doivent être adoptés par l'ensemble des Districts, la date limite d'adoption est fixée au 31 décembre 2016.

Michel Muffat-Joly présente alors les statuts du District de l'Isère mis en conformité avec les statuts-types proposés par la FFF.

Seuls 4 points sont à aborder puisque soumis à modification puis le document sera envoyé au service juridique de la FFF pour validation avant de les présenter à l'Assemblée Générale.

- Le nombre de voix par licenciés  
Maintien de l'existant : 17 Pour  
Une voix par licencié : 4 Pour

- Le nombre de pouvoir représentant un club.  
Proposition de 1 pouvoir  
Proposition d'aucun pouvoir mais en permettant le Président du club de se faire représenter par un licencié majeur de son club quel qu'il soit.  
Cette 2eme proposition est validée à la majorité.

- La composition du comité de direction  
Proposition de la passer de 25 (actuel) à 21 membres.  
Validé à l'unanimité

- Le mode de scrutin  
Proposition du mode de scrutin de liste, sachant que la FFF va l'imposer dans 2 saisons.  
Vote :  
Scrutin de liste : 19 voix  
Scrutin plurinominal : 2 voix

Le scrutin de liste est donc validé à la majorité.

Un nouveau vote est proposé pour les dispositions de ce scrutin :  
Liste bloquée : 9 voix  
Liste proportionnelle : 12 voix

Le scrutin de liste proportionnelle est donc validé à la majorité par le Comité.

---

#### **4 – DESIGNATION DES NOUVEAUX DELEGUES**

Sur proposition de la commission des délégations ,  
3 nouveaux délégués:

- Amar Remli
- Gueddouar Ridha
- Cottier Raphael

1 Année sabbatique pour Jean Marc Luesma

Arrêt de la fonction pour Cyril Garnier

Refus de 2 candidatures

Le Comité de direction à l'unanimité valide ces propositions.

---

#### **5- POINT SUR LA FMI**

Marc Mallet précise que les tablettes ont été préparées, les formations débutent demain soir, et que les formations sont complètes en terme de formateurs, en revanche Marc déplore le manque d'inscription de la part des membres du Comité à l'accompagnement des matchs.

Il informe le Comité de la nouvelle version de la FMI, déjà communiquée aux clubs.

## 6 – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Un groupe de travail composé de Mrs Serve – Brotons – Jamet – Champelovier.

Il n'y pas de gros changements :

Les modifications principales : Page 10 : formation initiale et page 16 : des bonus malus.

A. Serve précise que ces règlements avaient été mis en place par Fabrice Marchiol et qu'ils ont simplement été remis à l'ordre du jour.

Le Règlement est validé à l'unanimité par le Comité.

L. Mazzoleni s'étonne de ne pas avoir vu passer ce règlement en amont à la mission juridique, mais qu'après lecture il ne voit rien de non réglementaire.

## 7- RETOUR DES CLUBS DANS LEUR DEPARTEMENT D'ORIGINE

Le District a décidé et en avait parlé en Assemblée de faire revenir en Isère les clubs Isérois jouant hors département, en application de l'article 42 des statuts de la FFF et de l'article 1-3-2 de l'annexe I-5 du code du sport.

La Ligue Rhône Alpes nous a alors proposé une convention de « retour de clubs dans leur district de ressort administratif »

Après lecture de ce document et débat sur certains points, la majorité des membres du Comité considère que cette convention n'est pas en adéquation avec ce que le District souhaitait. Dès lors une proposition de modification de la convention est demandée et sera soumise à la Ligue. L'idée étant avant tout de travailler dans le temps et en concertation avec les clubs.

La signature de la convention proposée par la Ligue est refusée par le Comité à la majorité.

## 8 - ORGANISATION FRANCE BRESIL FEMININES

Le Président annonce que notre CTDA sera le 2eme officier de liaison pour les arbitres, informe des dispositions prises par rapport aux hébergements des équipes et de l'organisation globale de l'évènement. Organisation gérée par le District. Les places commandées par les clubs sont à retirer au District.

## 9 – INFORMATIONS DIVERSES

Le Dr Scellier informe que les nouveaux textes FFF à propos des certificats médicaux seront à appliquer à partir du 1er juillet 2017 , ils devaient l'être en septembre 2016 mais les questionnaires n'étaient pas prêts.

-Réunion de la commission médicale: le 11 octobre.

-Réunions: gestions des conflits: ces réunions devraient être reconduites.

La première réunion aura lieu aux dates suivantes: 17 oct – 14 nov et 12 dec.

-Réunion de la commission Technique : le 23 septembre

## 10 - QUESTIONS DIVERSES :

- **Question** de JM. Boulord :

Concernant la Fmi est-il autorisé au club de présenter une photo de licence ou carte d'identité sur un téléphone ?

**La réponse est non :**

Dans le but d'anticiper une éventuelle défaillance matérielle les équipes devront obligatoirement être en mesure de présenter leurs licences le jour du match ou, à défaut, une pièce d'identité comportant une photographie, accompagnée d'un certificat médical

- **Question** d'A. Serve : pour continuer sur la FMI : Quelles consignes donner aux arbitres sur les certificats médicaux des dirigeants arbitres assistants ?

**Réponse** : le certificat médical n'est plus obligatoire mais il doit être licencié.

- **Question** de P. Monier : est-ce qu'une personne peut être dirigeante dans 2 clubs différents et joueuse dans un 3eme club (ou dans un des deux premiers clubs) ?

**Réponse** : oui.

**Autre Question** : des filles (adultes) souhaitent jouer ensemble, est-il possible de créer une équipe féminine en foot entreprise et que celle-ci prenne part aux compétitions entreprise.

**Réponse** : non

Sinon peuvent-elles intégrer une équipe de foot entreprise ? : La **réponse** est non.

Il n'y a pas de mixité en Foot entreprise et il n'existe pas de compétitions filles Foot entreprises. La seule proposition à leur faire si elles souhaitent jouer en semaine c'est le championnat senior à 8.

J. Raymond :

Le club de futsal étoile fontaine souhaite s'engager. N'étant pas à jour de sa trésorerie au 31 juillet, le district ne l'a pas engagé. Le club propose 2 échéances pour échelonner les paiements.

**Question** : doit-on l'engager tenant compte du plan de financement ?

**Réponse** : le District refuse le plan de financement, le club sera admis à être inscrit quand sa trésorerie sera à jour.

- **Question** A. Serve : certains clubs de Futsal refusent la désignation d'arbitres car ils n'ont pas les moyens de les régler. Que fait-on ?

**Réponse** : la question avait déjà été soulevée la saison dernière, la réponse est toujours la même : la commission se doit de désigner des arbitres pour les matchs Futsal comme pour les autres compétitions.

M. Serve rappelle l'Assemblée générale des arbitres au TSF ce samedi et convie tous les membres du comité de direction à y participer, remercie H. Giroud-Garampon de venir porter main forte à la formation FMI.

Le Président remercie les membres présents et clôt le Comité de Direction.

---

Fin de séance 21h15